

INSEE

Actualités Magazine

M a i
2007



L'emploi public

p. 2 à 8

NUMÉRO 46

p. 9
Personnaliser
son indice des prix

p. 10
L'Insee évalué par ses pairs

p. 11
La France en bref



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Les enjeux de la statistique dans la fonction publique

Au cœur de la réforme de l'État, la gestion de l'emploi public est devenue une préoccupation majeure dans le contexte de la décentralisation, face à la perspective de départs à la retraite massifs et à la recherche d'une plus grande efficacité de la dépense publique.

Plus de cinq millions d'agents relèvent de l'ensemble constitué par les trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière).

Le système statistique doit permettre d'établir un diagnostic détaillé de leurs caractéristiques, leur statut, leurs conditions de travail et de rémunération. Le ministère de la fonction publique pourra ainsi piloter au mieux la politique de ressources humaines, en relation avec les différents ministères et organismes concernés.

L'emploi public est à présent bien mesuré

L'Observatoire de l'emploi public, mis en place en juillet 2000, a clarifié les concepts d'emploi public, contribuant ainsi à améliorer la cohérence entre les différentes

sources statistiques. L'Insee, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la direction générale des collectivités locales (DGCL) et le ministère de la Santé (Drees) partagent à présent des définitions communes (*encadré ci-contre*).

Au 31 décembre 2004, les trois fonctions publiques emploient 5,26 millions de personnes, soit un salarié sur cinq. La moitié appartient à la fonction publique de l'État, près d'un tiers à la fonction publique territoriale et le reste à la fonction publique hospitalière.

Les progrès à accomplir portent sur une meilleure connaissance des frontières entre les différentes fonctions publiques et une localisation plus fine de l'emploi public pour aider les pouvoirs publics à conduire la politique de ressources humaines dans le cadre de la décentralisation.

L'Observatoire de l'emploi public

Au cours des quinze dernières années, il a été reproché à l'État d'être dans l'incapacité de présenter un état tant quantitatif que qualitatif de la situation des personnels qu'il emploie (*voir rapport particulier de la Cour des comptes de janvier 2000*). L'Observatoire de l'emploi public (OEP) a été créé le 13 juillet 2000 pour assurer une meilleure transparence sur l'emploi public et mettre en place les outils d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC). Il a contribué à clarifier les concepts d'emploi public. Au sens strict, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Néanmoins, certaines missions de service public sont assurées, hors de ce périmètre, par des agents travaillant dans d'autres types d'organismes de droit public ou même dans des entreprises privées. Le nombre d'emplois varie selon le périmètre retenu. Un schéma présente l'emploi public selon ces concepts (*page 5*). Publié dans le rapport de l'OEP en 2001, il permet d'articuler les diverses approches entre elles.



La sécurité, un des secteurs de la fonction publique d'État.

Des enjeux financiers majeurs, surtout au niveau local

Depuis de nombreuses années, la situation des finances publiques est au cœur des débats : réduire le déficit public, maîtriser les dépenses de l'État, financer les régimes de retraite, autant de questions dont les incidences sont fortes sur la fonction publique.

En dix ans, c'est dans la fonction publique territoriale que les dépenses de



Les fonctionnaires parisiens relèvent d'un statut particulier au sein de l'administration territoriale.

personnel ont le plus progressé, dans un contexte marqué par les différentes vagues de décentralisation, les transferts de compétences et de personnels entre l'État et les collectivités locales et l'accroissement des besoins de services publics locaux. Le suivi et l'analyse des budgets locaux sont au cœur de la mission de la statistique publique. La dépense publique locale est-elle efficace, efficiente ? La contribution de l'investissement public local à l'investissement public total (près de 70 % actuellement) peut-elle encore croître durablement ? L'endettement est-il bien maîtrisé ? Autant de questions qui réclament données et analyses statistiques.

Les défis démographiques à venir

Dans la fonction publique, et plus particulièrement dans la fonction publique de l'État, les recrutements ont été massifs dans les années 1970. Les nombreux départs à la retraite des fonctionnaires (un tiers des agents pour l'État), ajoutés à ceux des salariés du secteur privé, risquent de confronter la fonction publique à des difficultés de recrutement dans les dix prochaines années, notamment pour les cadres. Anticiper le nombre des départs à la retraite n'est pas suffisant : la statistique sur la fonction publique doit aussi mieux connaître la nature de ses emplois (qualifications et métiers) pour pouvoir anticiper leur évolution et mieux appréhender la trajectoire professionnelle des agents et leur mobilité. Le défi consiste à garantir la comparabilité entre public et privé, mieux suivre

l'emploi entre secteurs de la fonction publique, mais aussi géographiquement pour faire face aux pénuries locales de personnels : des expérimentations en matière de mobilité sont en cours dans certaines régions, notamment en Champagne-Ardenne.

Nourrir le dialogue social

La question des salaires et des primes dans la fonction publique et les comparaisons avec le secteur privé alimentent de manière récurrente le débat public et le dialogue social interne. Des travaux méthodologiques sont en cours entre la DGAFP et l'Insee pour améliorer son suivi statistique. D'autres champs doivent encore être explorés, aussi bien dans une optique de comparaison avec le secteur privé que dans le cadre du dialogue avec les organisations syndicales de la fonction publique : les conditions de travail et son organisation, la santé au travail, les relations professionnelles, la durée du travail, l'insertion des travailleurs handicapés, la parité, l'égalité des chances, la promotion professionnelle... Les réponses passent par la mise en cohérence des dispositifs statistiques, fichiers administratifs et enquêtes, qui fournissent déjà de l'information sur le secteur privé.

Des collaborations sont ainsi recherchées pour que soit prise en compte la problématique « fonction publique » dans les grandes enquêtes par sondage : enquête sur les risques professionnels avec le ministère du Travail, enquête *Changements organisationnels et informatisation* pilotée par le Centre d'études de l'emploi, etc.

Trois fonctions publiques pour un seul statut

Les agents de la fonction publique sont régis par le statut général unifié par la loi du 13 juillet 1983 (titre I – statut général) qui précise et préserve les spécificités de chaque secteur : titre II pour les fonctionnaires de l'État, titre III pour les fonctionnaires territoriaux et titre IV pour les fonctionnaires hospitaliers.

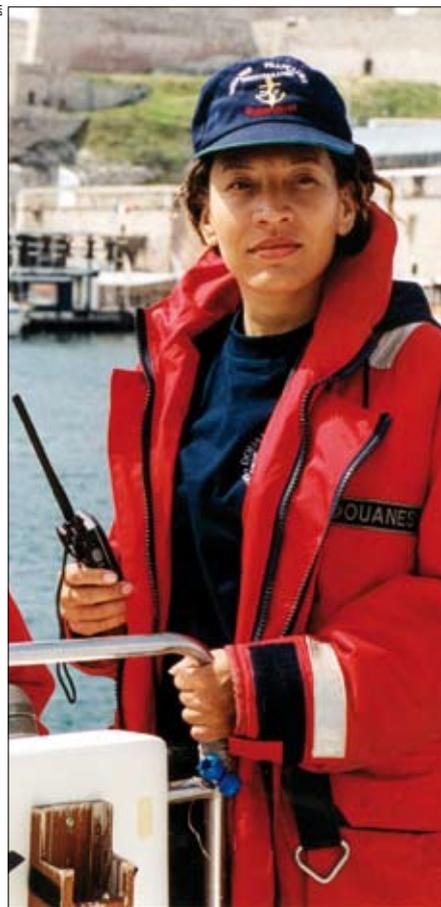
- Les emplois de la fonction publique d'État se répartissent entre les administrations centrales de l'État, leurs services déconcentrés aux niveaux régional et départemental (préfectures, rectorats...) et les établissements publics administratifs rattachés aux différents ministères.

- La fonction publique territoriale, créée en 1984, regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales (la commune, le département, la région) et de leurs établissements publics.

- La fonction publique hospitalière regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), les emplois des établissements publics : les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance, les établissements pour mineurs ou adultes handicapés et les centres d'hébergement et de réadaptation sociale.

Les emplois sont répartis en trois catégories hiérarchiques, chacune constituée de corps correspondant aux filières des métiers : métiers médicaux et paramédicaux dans l'hospitalière, métiers de l'animation, de la sécurité ou de l'animation dans la territoriale, métiers de l'enseignement, de la défense ou de la police dans celle de l'État... L'élaboration de répertoires de métiers constitue une première étape : celui de la fonction publique hospitalière existe depuis 2004, le répertoire des métiers territoriaux et le répertoire interministériel des métiers de l'État depuis 2005.

En effet, à l'instar des entreprises du secteur privé, la fonction publique >>>



La douane, un des secteurs d'emploi de la fonction publique d'État.

>>> de l'État et le secteur hospitalier (hôpitaux et cliniques) ont connu de profonds changements organisationnels (décentralisation, Lolf, tarification à l'acte dans les hôpitaux...) et informatiques (e-administration, informatisation des urgences...). Pour pouvoir apprécier les conditions de leur mise en œuvre, les services statistiques de la santé et de la fonction publique participent à ce dispositif d'enquêtes couplées entreprises-salariés conduit depuis 1997 dans les secteurs marchands. Il décrit l'organisation interne, l'informatisation et le travail dans les entreprises en associant les points de vue complémentaires de l'employeur et du salarié.

Un système d'information spécifique à chaque fonction publique

Le système statistique sur l'emploi public s'appuie pour l'essentiel sur l'exploitation par l'Insee (pages 5 et 6) des sources administratives spécifiques à chaque fonction publique, complétée par un dispositif d'enquêtes. Côté fonction publique d'État, ce dispositif est

piloté par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP auprès des directions des ressources humaines des différents ministères et des établissements publics qui leur sont rattachés.

L'amélioration de la qualité de ces enquêtes passe par la dématérialisation de la collecte des informations auprès des ministères et la mise en place des systèmes informatisés des ressources humaines (SIRH). La constitution d'un Infocentre intégrant des données sur les trois fonctions publiques constituera l'aboutissement de ce processus ambitieux. À terme, la récupération des données à partir des SIRH devrait permettre d'obtenir des données cohérentes et exhaustives, tout en allégeant la charge statistique des ministères. De même, l'exploitation d'un nouveau format de la déclaration de données sociales (DADS-U) sur le champ de la fonction publique territoriale, avec des nomenclatures adaptées, constituera la source centrale de nombreuses études à partir de données individuelles.

Enfin, la dématérialisation à venir des documents administratifs, concernant les finances locales, allégera l'exploitation statistique très lourde de plusieurs dizaines de milliers d'imprimés venant des petites communes.



Chef de bureau
au ministère chargé
de la Fonction publique

**Christine
Gonzalez-Demichel**



Chef de département
au ministère de l'Intérieur

Jean-Luc Heller

■ Les acteurs de la gestion de l'emploi public

Trois acteurs rassemblent les informations sur chacune des fonctions publiques, mais un seul – la direction générale de l'administration et de la fonction publique – a compétence sur l'ensemble des trois fonctions publiques.

La fonction publique d'État

Le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation, au sein de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) constitue le service statistique du ministère de la Fonction publique. Son champ de compétence correspond à l'ensemble des trois fonctions publiques et également les militaires et les magistrats qui ont des statuts particuliers. Il traite de l'emploi et de sa gestion prévisionnelle, des salaires, des retraites, des ressources humaines, des conditions de travail, etc.

Ses publications et données sont accessibles sur le site :

www.fonction-publique.gouv.fr

La fonction publique territoriale

Rattaché au directeur général des collectivités locales (DGCL), le département des études et des statistiques locales constitue le service statistique du ministère des Collectivités territoriales dans les domaines de l'observation des finances locales (régions, départements, communes et groupements, fiscalité), l'emploi public territorial et les structures locales.

Les publications et données sont mises en ligne sur le site :

www.dgcl.interieur.gouv.fr

La fonction publique hospitalière

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) constitue le service statistique du ministère de la Santé et des Solidarités compétent pour la fonction publique hospitalière. La connaissance des emplois est obtenue à partir d'enquêtes sur l'ensemble des structures de soins et d'accueil tant dans le domaine sanitaire que social.

Ses études sont consultables sur le site : www.sante.gouv.fr

L'Insee rénove son système statistique sur l'emploi public

Les statistiques en matière d'emploi public sont réalisées par l'Insee depuis 1974. Outre la réponse aux interrogations du public, ces statistiques servent à la gestion prévisionnelle pour de nombreux partenaires administratifs. Face aux enjeux démographiques et économiques qui attendent la fonction publique, l'Insee rénove son système d'information pour le rendre plus fiable et plus cohérent.

Le système d'information sur les agents du service public, mis en place par l'Insee, s'insère dans un ensemble d'applications portant sur l'emploi et les revenus d'activité. Les statistiques

produites permettent d'effectuer des études sur l'emploi et les rémunérations. Elles peuvent également constituer une source primaire de données pour d'autres applications, comme *Clap*¹ ou, à l'horizon 2009, *Estel*².

Un système d'information aux sources disparates

Le système d'information de l'Insee sur l'emploi public mobilise principalement des sources administratives spécifiques à chaque fonction publique. Ces >>>

■ Qu'est-ce que l'emploi public ?

Il existe deux définitions principales de l'emploi public qui renvoient à chacune des approches, juridique ou économique, choisies pour le mesurer. L'approche qui correspond au périmètre de l'Observatoire de l'emploi public (OEP) repose sur des critères juridiques combinant statut de l'employeur et statut de l'agent : relève de la fonction publique tout agent qui travaille dans un organisme à caractère administratif recrutant des agents de droit public. L'approche économique est celle de la comptabilité nationale qui revient à comptabiliser l'ensemble des personnels des services publics financés majoritairement par prélèvements obligatoires.

Les deux conceptions de l'emploi public, économique au sens de la comptabilité nationale et juridique au sens de l'OEP, sont synthétisées dans un schéma. Établi avec l'Insee et publié pour la première fois dans le rapport de l'Observatoire de l'emploi public en juin 2001, il permet d'articuler les deux approches.

Au 31 décembre 2004, l'emploi public en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer compte 5,26 millions de personnes selon la définition retenue par l'OEP et 5,95 millions selon le concept de la comptabilité nationale.

Observatoire de l'emploi public ou comptabilité nationale
Deux conceptions de l'emploi public

en milliers d'emplois au 31/12/2004	Organisme non-marchand	Organisme marchand***	Total Observatoire de l'emploi public
Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière	5 159	103	5 262
Autres administrations publiques	790		
– organismes publics*	55		
– organismes privés**	735		
Total comptabilité nationale	5 949		

L'emploi public au sens économique

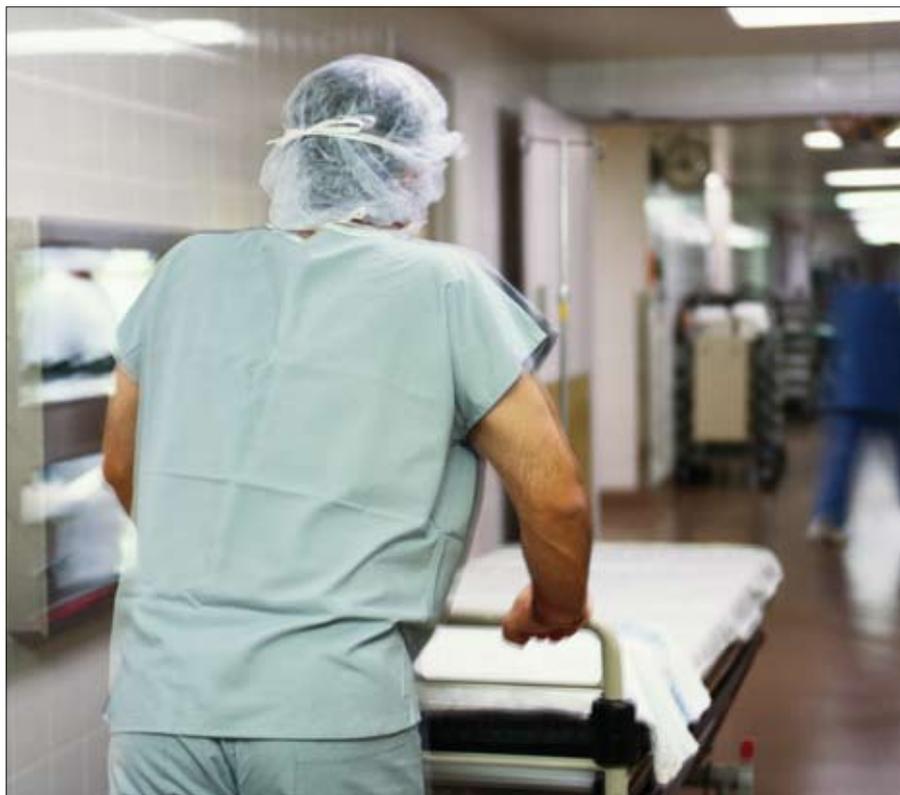
L'emploi public au sens juridique

Emploi salarié total (milliers) 22 649

* maisons de retraite publiques, OPHLM, Caisse des dépôts...

** offices agricoles, CNES, Opéra de Paris...

*** enseignement privé sous contrat, musées locaux...



La fonction publique hospitalière concentre 19 % des emplois publics.

>>> données administratives sont complétées par des enquêtes. Par exemple, l'enquête *Colter* (page 7), sur les effectifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, est conduite annuellement dans chaque direction régionale de l'Insee. Les effectifs de la fonction publique hospitalière sont mesurés à partir de l'enquête *Statistique annuelle des établissements* (SAE) de la Drees. L'amélioration de la qualité (encadré page 4) des sources administratives permettra à l'avenir d'alléger le dispositif d'enquête sur l'emploi dans la fonction publique.

Des statistiques aux usages multiples

L'accès aux fichiers de paie permet à l'Insee de dénombrer l'emploi de la fonction publique de l'État et d'évaluer l'évolution des salaires de ses agents. À partir de ces données, l'Insee assure un certain nombre de prestations pour le compte du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ou de celui de la Défense. Ainsi, il fournit des

éléments nécessaires au calcul de la compensation démographique entre les régimes de retraite ou encore il participe à l'évaluation annuelle des engagements de retraite de l'État, destinés à provisionner les retraites futures des fonctionnaires.

L'Insee produit également des statistiques de l'emploi public pour alimenter les besoins en gestion prévisionnelle d'un grand nombre de partenaires administratifs ; l'Observatoire de l'emploi public (page 2) créé pour assurer la transparence sur l'emploi public, le Haut comité pour l'évaluation de la condition militaire, la direction du Budget, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale...

Il y a deux ans, l'Insee a apporté son soutien à la mise en place du régime additionnel de prime de la fonction publique qui complète désormais la retraite de base calculée à partir d'un traitement hors prime. Pour ce faire, il a fourni des éléments quantitatifs à la Caisse des dépôts et consignations, gestionnaire du régime.

1 *Clap* (Connaissance locale de l'appareil productif) fournit des évaluations d'emploi à un niveau géographique fin. Sa présentation fera l'objet d'articles dans le numéro 47 d'*Insee Actualités Magazine* qui paraîtra en juillet 2007.

2 *Estel* (Estimation d'emploi localisé) calcule un nombre de personnes en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT).

Évoluer vers davantage de fiabilité et de cohérence

Le contexte institutionnel s'est profondément modifié depuis la mise en place du système d'information originel. Cela s'est traduit par un accroissement de la demande économique et sociale pour des données et des études fiables sur la fonction publique.

La demande de transparence s'est accompagnée de la nécessité d'établir des comparaisons pertinentes entre les salariés du privé et ceux du public. Face à cela, la statistique publique disposait d'un système d'information hétérogène et difficilement consolidable.

Ces différents éléments ont conduit à mettre en place une refonte du système d'information sur les agents du service public. L'objectif visé est de passer d'un ensemble de sources disparates, spécifiques à chaque fonction publique, à un système d'information intégré et synthétique sur la fonction publique, établi à partir de sources administratives.

Une rationalisation des enquêtes statistiques sur l'emploi et les rémunérations dans la fonction publique pourra être engagée ensuite, en vue d'alléger la charge statistique pesant sur les enquêtes.



Chef de la division
Exploitation des fichiers
administratifs
sur l'emploi et les revenus

Marie-Christine Parent

■ Où s'informer ?

Les études sur l'emploi public sont disponibles sur le site www.insee.fr à la rubrique *La France en faits et chiffres, Données détaillées*, thème *Travail - Emploi*.



Des tableaux à la demande peuvent être commandés à la rubrique *Produits et services, Produits sur mesure*.

Aider au recrutement et à la formation des agents territoriaux

En Champagne-Ardenne, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'Insee a mené une enquête dont les résultats doivent permettre de mieux anticiper les évolutions démographiques à venir.

Depuis vingt-cinq ans, les collectivités territoriales exercent des missions de plus en plus étendues et complexes. Au nombre d'entre elles figurent le recrutement et la formation de personnels aux compétences toujours plus pointues. Connaître les besoins futurs dans ce domaine est un enjeu de taille pour les collectivités : d'ici 2012, un tiers des agents territoriaux atteindra l'âge de la retraite.

Colter, une source annuelle bien établie

L'enquête sur les effectifs des collectivités territoriales, appelée *Colter* (*encadré page suivante*), est l'une des sources d'information majeure sur les agents des services publics. Le niveau de précision élevée et sa quasi-exhaustivité font de *Colter* une source de renseignements unique. Toutefois, elle ne répond qu'imparfaitement aux interrogations des collectivités. Certes, elle permet de connaître

de façon précise les effectifs de chaque collectivité sur une sélection de critères, mais ces effectifs ne peuvent être ventilés par secteur d'activité.

Pour aider les collectivités à mieux gérer leur recrutement et leurs besoins de formation, le CNFPT et l'Insee ont décidé de réaliser conjointement une enquête complémentaire dite *CNFPT* permettant de ventiler l'emploi territorial par secteur d'activité. Trente-six secteurs d'activité correspondant à une organisation >>>

Témoignage



Éric Ameline
Directeur régional du CNFPT
Champagne-Ardenne

« L'enquête Colter permet de mesurer la structure régionale »

M. Ameline, quel est le rôle du CNFPT ?

Essentiellement un rôle de formation des agents territoriaux, qu'elle soit initiale ou continue. La fonction publique territoriale est l'une des trois fonctions publiques. Elle compte 1,7 million d'agents, dont 32 000 en Champagne-Ardenne. En 2006, le CNFPT de Champagne-Ardenne a assuré plus de 2 100 jours de formation dont environ 50 % pour la formation continue, 25 % pour la préparation aux concours et 25 % pour la formation initiale. Le CNFPT vit de la cotisation de 1 % assise sur la rémunération salariale de chaque employeur, pour tous ceux qui emploient au moins un agent à temps complet.

Que pensez-vous de ce partenariat avec l'Insee ?

Quand je suis arrivé en Champagne-Ardenne, une des premières choses que j'ai découvertes, c'est le résultat de l'enquête *Colter*. C'est un excellent moyen de connaissance car les collectivités ont une activité régionale importante et la façon dont cette activité s'exerce est très révélatrice de la structure de la région. Elle n'est ni comme la Franche-Comté, ni comme la Lorraine. J'avais notamment retenu le poids du rural et celui des toutes petites communes en Champagne-Ardenne. Avoir des chiffres qui nous informent que plus de 4 000 agents, sur les 32 000, travaillent dans des communes de moins de 500 habitants, soit le double de la moyenne nationale, permet de mesurer et de prendre conscience de la structure régionale.

Aviez-vous, avant cette nouvelle enquête CNFPT, des demandes de collectivités concernant leurs formations ?

Curieusement, quand j'en parle lors de réunions avec les DRH, ils ne connaissent pas les enquêtes *Colter*. Le fait de mesurer le poids des différentes familles de métiers dans cette nouvelle enquête *CNFPT* est un complément, puisque nous avons les résultats par type de grandes politiques. Nous sommes plus dans la connaissance de la fonction territoriale et c'est intéressant pour tous ceux qui l'ont en charge, que ce soient le CNFPT ou les grandes collectivités qui ont un panel important de métiers.

Comment allez-vous utiliser concrètement les résultats de l'enquête ?

Nous essayons d'avoir toujours en tête le poids d'un métier dans l'ensemble de la fonction territoriale en Champagne-Ardenne pour ne pas oublier un secteur. Cette enquête va nous permettre d'affiner nos orientations. Elle va aussi nous servir dans nos compétences « emploi ». Dans une région à la démographie fragile, nous comptons promouvoir la fonction territoriale auprès des organismes chargés de l'orientation professionnelle, de l'orientation éducative. Les CIO, les missions locales, l'ANPE connaissent mal la fonction territoriale qui représente 7 % de l'emploi salarié et va connaître un fort taux de renouvellement. L'approche statistique de ces questions est une très bonne entrée. Nous représentons 32 000 emplois régionaux. Et ce sont des emplois qui ne sont pas délocalisables.

■ L'enquête Colter

Réalisée tous les ans depuis 1984, l'enquête *Colter* a succédé aux recensements individuels des agents des services publics locaux pratiqués à date variable depuis 1946.

Cette enquête concerne environ quatre-vingt mille organismes sur l'ensemble du territoire français : sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu, des établissements publics administratifs (EPA) et des établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) locaux, ainsi que des organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics locaux (associations foncières, culturelles, à vocation médico-sociale...).

L'enquête *Colter* a pour but de constituer et mettre à disposition des fichiers permettant de connaître, de façon précise, les effectifs des personnels employés dans les collectivités territoriales et les services publics locaux au 31 décembre de chaque année. Les informations demandées concernent le statut, le sexe, le temps de travail et le cadre d'emploi permettant de déterminer le grade de l'agent. À terme, un nouveau format de déclaration annuelle de données sociales (DADS-U) devrait la remplacer.

>>> type applicable à l'ensemble des organismes territoriaux ont été définis pour permettre le classement des agents territoriaux selon leur statut et leur métier.

L'enquête CNFPT pour approfondir Colter

Une première enquête test a été réalisée en 2003 en Rhône-Alpes. La Bourgogne et la Franche-Comté ont suivi en 2004, puis les autres régions en 2005 et 2006. En Champagne-Ardenne, l'enquête a eu lieu au premier trimestre 2006.

Pour harmoniser les procédures d'enquêtes et la diffusion des résultats, un guide a été réalisé par l'Insee. Il décrit les formalités administratives à effectuer, la méthode de tirage des collectivités à enquêter, la conception du questionnaire et le format des données à constituer. Enfin, des programmes informatiques permettant l'exploitation de ces fichiers sont mis à disposition des chargés d'études.

La convention de partenariat signée en Champagne-Ardenne a confié la préparation, la conduite et l'exploitation de l'enquête à la délégation régionale du CNFPT, l'Insee procédant à sa réalisation. Plus d'un millier de collectivités territoriales, sur les trois mille que compte la région Champagne-Ardenne, ont été tirées au sort, puis interrogées. Elles ont reçu le questionnaire *CNFPT*, couplé à celui de l'enquête annuelle *Colter*, au cours du mois de janvier 2006. La

quasi-totalité des organismes enquêtés a répondu malgré l'ampleur de la tâche pour les plus importants d'entre eux.

Une restitution personnalisée

L'exploitation de l'enquête a été menée avec l'Observatoire de la fonction publique territoriale, l'organisme d'étude et de prospective du CNFPT. Les résultats ont été publiés dans la revue de l'Insee Champagne-Ardenne *Insee Flash* et largement diffusés en région et sur le site internet régional de l'Insee. Ils ont aussi été présentés aux directeurs des ressources humaines et aux responsables de formation des principales collectivités de la région. Une restitution personnalisée a été envoyée à chaque organisme enquêté, sous la forme d'un tableau comparatif entre ses données propres et celles des collectivités régionales comparables.



Chargé d'études
Insee
Champagne-Ardenne

Stéphane Counot

■ Où s'informer ?

Les résultats de l'enquête *CNFPT* en Champagne-Ardenne sont présentés dans *Insee Flash* n°72 de décembre 2006.

Les travaux issus de l'enquête *Colter* sont publiés dans la collection *Insee Résultats*. Le n°59, paru en décembre 2006 dans la série société, traite des effectifs des collectivités territoriales au 31 décembre 2002, 2003 et 2004. Ces publications sont disponibles sur www.insee.fr.

Tous les résultats régionaux de l'enquête *CNFPT*, ainsi que d'autres études traitant de l'emploi dans les collectivités territoriales, sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire de la fonction publique territoriale.

Des informations complémentaires sur la fonction publique territoriale champardennaise figurent sur le site internet du CNFPT.

www.observatoire.cnfpt.fr
www.champagne-ardenne.cnfpt.fr



La moitié des emplois publics sont territoriaux.

Personnaliser son indice des prix

Afin de permettre une meilleure compréhension du mode de calcul de l'indice des prix à la consommation et parce que tous les ménages ne consomment pas de la même façon, l'Insee a conçu et mis en ligne, sur son site, un simulateur d'indice de prix personnalisé.

L'indice des prix à la consommation (IPC) mesure les évolutions de prix pour la consommation de l'ensemble des ménages français. Chaque produit est pris en compte en fonction de sa part dans un budget moyen. Toutefois cette moyenne mélange des situations très hétérogènes : locataires et propriétaires, fumeurs et non-fumeurs... Or, l'IPC retrace des évolutions moyennes et par conséquent ne décrit pas les situations individuelles. Chacun possède ainsi une consommation propre qui peut l'éloigner de la moyenne. Ceci explique en partie pourquoi les évolutions mesurées par

l'IPC ne correspondent pas toujours au vécu quotidien des personnes. Afin de permettre à chacun de se situer en fonction de sa consommation propre, l'Insee met à la disposition du public sur www.insee.fr un simulateur d'indice de prix personnalisé. Cet instrument se veut avant tout pédagogique. Il permet de mieux comprendre l'influence de la structure de consommation sur le calcul de l'indice des prix et la diversité des situations individuelles. Un outil similaire existe depuis peu en Allemagne et au Royaume-Uni.

Un calcul simple et personnalisé

Le simulateur est destiné à un large public. Son fonctionnement est très simple.

Chacun peut y entrer le poids des dépenses qu'il consacre à une douzaine de postes budgétaires importants (soit par leur évolution de prix, soit par leur poids) : tabacs, loyers, produits énergétiques, alimentation, habillement...

Le simulateur calcule, sur la base des informations données, un indice personnalisé que l'on peut comparer avec l'indice des prix à la consommation moyen, tel qu'il est publié par l'Insee. Deux courbes apparaissent : l'une, en bleu foncé, représente l'évolution de l'IPC, l'autre, en bleu clair, représente l'évolution de l'indice personnalisé (*ci-dessous*). Des indications chiffrées sont également fournies avec les taux d'inflation annuelle moyens depuis 2000 et l'évolution sur la dernière année pour l'indice personnalisé et l'indice général.

Les résultats obtenus avec le simulateur n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent en aucun cas se substituer aux différents indices de prix publiés par l'Insee, ni aux utilisations qui en sont faites.

■ Qu'est-ce qu'un indice des prix ?

« L'objectif d'un indice des prix à la consommation est la mesure des variations au cours du temps du niveau général des prix acquis, utilisés ou payés par la population de référence pour sa consommation », résolution concernant les indices des prix à la consommation, BIT, 1987.

L'IPC est construit à partir d'un échantillon de produits dont les prix sont suivis mois par mois. Cet échantillon, contenant environ 200 000 produits répartis en 1000 familles, est constant et représentatif de l'ensemble de la consommation des ménages. Un processus d'agrégation est ensuite mis en œuvre, tenant compte de la structure de la consommation, afin d'intégrer le poids de chaque produit dans le budget des ménages français. L'échantillon est actualisé tous les ans en fonction de l'apparition de nouveaux produits et de la disparition ou de l'évolution des produits anciens.



Chef de la division des prix à la consommation

Dominique Guédès



Cette simulation traduit les dépenses d'un ménage propriétaire (loyers mis à 0) chauffé au fioul (3 % du budget du ménage, mais pas de gaz et consommation électrique inférieure à la moyenne) et dont certains membres sont fumeurs (6 % du budget pour le tabac) : la courbe de leur indice personnalisé est nettement au-dessus de celle de l'IPC, avec une évolution annuelle moyenne de 2 % sur la période contre 1,7 % pour l'IPC.

Chiffres

1 713 000

C'est le chiffre de la population du Poitou-Charentes au 1^{er} janvier 2006, soit 73 000 habitants de plus depuis 1999. La population de la région augmente grâce à son attractivité. Comme pour les autres régions atlantiques, c'est le département littoral, la Charente Maritime, qui attire le plus de migrants. Cependant, les jeunes diplômés sont plus nombreux à quitter la région Poitou-Charentes qu'à s'y installer. Le niveau des diplômes a évolué mais le taux de diplômés du supérieur reste inférieur à la moyenne métropolitaine. La population active continue à être plus féminisée que dans le reste de la France.

RUBRIQUE : Le portrait de votre région/Poitou-Charentes/Produits et services
THÈME : Publications/Décimal - n° 269 - janvier 2007

La santé en chiffres

Vous recherchez des informations sur la santé... À partir de la page d'accueil www.insee.fr, en cliquant sur *La France en faits et chiffres* puis sur *Santé*, vous trouverez des chiffres-clés sur l'état de santé de la population, l'équipement sanitaire en France, des études et analyses ainsi que des données détaillées. À partir de la rubrique *liens*, vous pouvez accéder au site de la Drees.

RUBRIQUE : La France en faits et chiffres
THÈME : Santé

L'Insee évalué par ses pairs

Dans le cadre de la mise en place du *Code de bonnes pratiques de la statistique européenne*, l'Insee a été évalué par ses pairs européens.

RUBRIQUE : L'Insee et la statistique publique/Connaître l'Insee
THÈME : L'Insee dans le système statistique européen

Formation et qualification

L'enquête *Formation et qualification professionnelle* présente des résultats concernant trois grandes thématiques : la formation et les salaires, la mobilité professionnelle et géographique et la mobilité sociale. On y apprend que, si les trois quarts des hommes ayant obtenu un diplôme supérieur à bac + 2 ont un emploi de cadre, seule une femme sur deux de même niveau d'étude occupe un emploi équivalent. D'autre part, plus le niveau de diplôme du père est élevé, plus on a de chances d'obtenir soi-même un diplôme supérieur.



RUBRIQUE : Produits et services
THÈME : Publications/Insee Résultats - Société n°64



Compter les fonctionnaires en Nord-Pas-de-Calais

L'Insee et le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais étudient les effectifs de l'emploi public dans cette région. La problématique est riche de questions. Les effectifs sont-ils équitablement répartis sur le territoire ? Quels sont les impacts des prochains départs massifs à la retraite ? Avec l'accord de son partenaire régional, l'Insee a décidé de travailler en trois temps. Présentée ici, la première étape pose les concepts, dénombre les effectifs et calcule le taux d'administration (nombre d'emplois publics rapportés à la population). Il atteint 10 % dans cette région, taux conforme à la moyenne nationale de 10,2 %.

RUBRIQUE : Le portrait de votre région/Nord-Pas-de-Calais/Produits et services
THÈME : Publications/Pages de Profils - n°22 - mars 2007



Histoire de vie

De février à avril 2003, l'Insee a réalisé une enquête sur la construction des identités, appelée *Histoire de vie* dont le fichier détail est en ligne depuis avril 2007. L'identité désigne la façon qu'a chaque individu de se construire une place dans la société qui permette à la fois son intégration et l'affirmation de son identité propre. Cette enquête analyse les différents types de liens sociaux qui permettent aux individus de s'intégrer dans la société française au début du XXI^e siècle.

RUBRIQUE : Produits et services
THÈME : Fichiers détail/Histoire de vie 2003



L'emploi à la loupe

Le fichier détail 2004 des *Déclarations annuelles des données sociales (DADS)* a été mis en ligne sur www.insee.fr. Ces données permettent l'analyse des emplois et des salaires selon la nature de l'emploi (durée, conditions d'emploi, rémunérations...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, qualification...), et l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille...).

RUBRIQUE : Produits et services
THÈME : Fichiers détail/Fichiers DADS

Zoom Une enquête de poids



DR - Chromatiques

Le surpoids concerne de plus en plus les enfants.

PARTENAIRES

Économie sociale et solidaire en Corse

L'économie sociale et solidaire concerne 2 700 établissements en Corse, aux activités très variées. La plupart d'entre eux sont des associations offrant des services.

Inégalement répartis sur le territoire insulaire, ils sont plus nombreux en Haute-Corse qu'en Corse du Sud et essentiellement implantés à Ajaccio et Bastia.

Cette étude de l'Insee en Corse, en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) et le correspondant régional à l'économie sociale, permet d'évaluer le poids de cette économie dans la région.

> *Économie Corse - n°114 - décembre 2006*

2006, une bonne année languedocienne

En 2006, la croissance économique régionale se renforce.

L'emploi salarié progresse, particulièrement dans les services et le bâtiment.

Le marché du travail s'améliore et le nombre de RMIstes tend à se stabiliser.

La croissance démographique reste forte. Elle est alimentée par le solde migratoire mais aussi par le solde naturel qui continue d'augmenter. Dans les établissements scolaires du second degré, le nombre d'élèves est en baisse.

Les secteurs économiques les plus dynamiques restent les services et le bâtiment. Un regain d'activité est sensible dans l'industrie, alors que le tourisme marque le pas.

> *Année économique et sociale en Languedoc-Roussillon - Édition 2007*

En France, la corpulence de la population jeune ou plus âgée a fortement augmenté depuis 1981. Cependant, ce processus n'a pas touché également tous les groupes sociaux. Les différences géographiques se sont renforcées entre le nord et l'est, où la prévalence de l'obésité est la plus forte, et l'Île-de-France et la zone méditerranéenne, où elle est la plus faible.

L'obésité augmente beaucoup plus vite depuis 1992 chez les agriculteurs et les ouvriers que chez les cadres et professions intellectuelles supérieures. Contrairement aux femmes, les hommes les plus pauvres ne sont pas les plus corpulents.

> *Insee Première n°1123 - L'obésité en France : les écarts entre catégories sociales s'accroissent.*

NOUVEAUTÉS

Le Grand Mâconnais, une nouvelle attractivité

Le Grand Mâconnais bénéficie d'une localisation géographique et d'une infrastructure de transports qui facilitent les liens avec d'autres pôles.

Les échanges de population sont nombreux avec la métropole lyonnaise mais aussi avec Paris et Dijon : départs de jeunes pour les études ou le premier emploi, accueil de jeunes ménages.

Les déplacements domicile-travail sont principalement orientés vers Lyon et vers Bourg-en-Bresse. Le dynamisme du Grand Mâconnais est tel que la population de la plupart de ses villes a augmenté depuis 2004.

> *Insee Bourgogne*

> *Dimensions n°138 - mars 2007*

L'Oise picarde : l'art de la séduction

L'Oise picarde, formée des cantons de Breteuil, Crèvecœur-le-Grand et Froissy, est un territoire rural, animé par les chefs-lieux de canton. À l'image des territoires ruraux situés au nord du département, il bénéficie depuis le début des années 1980 d'une dynamique démographique plus favorable que par le passé.

Ce renouveau résulte de l'arrivée de familles à la recherche d'espace et de conditions d'habitat différentes mais aussi de personnes très âgées attirées par les structures d'accueil de Breteuil et de Crèvecœur-le-Grand. Le développement des emplois dans les services répondant aux nouvelles attentes des populations contribue désormais à la dynamique économique de ce territoire rural.

> *Insee Champagne-Ardenne*

> *Regards - février 2007*

ÉVÉNEMENTS

Midi-Pyrénées invite...

À compter du 3 septembre 2007, l'Insee Midi-Pyrénées organise tous les premiers lundis du mois de 14 h à 15 h, dans ses locaux, des présentations du site www.insee.fr, ainsi que des résultats d'études récemment publiées.

Ces séances sont ouvertes à tout public sans inscription préalable.

> *Renseignements : Sophie Coufort 05 61 36 61 55*

LE SAVIEZ-VOUS

Colter... et nous

L'Insee conduit chaque année une enquête sur les personnels des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, *Colter*, qui donne lieu à des compléments d'enquêtes et des études en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale ou son organisme de prospective, l'Observatoire de la fonction publique territoriale.

> *Portail collectivités locales*

> *Produits statistiques en commun*

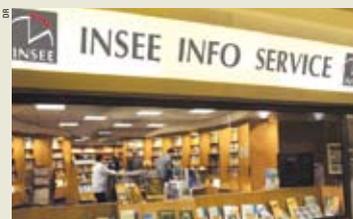
La France en bref

En une trentaine de pages, on y trouve les chiffres-clés qui caractérisent la France dans les principaux domaines : territoire, population, travail-emploi, revenus-salaires, conditions de vie, enseignement, économie, finances, échanges extérieurs, entreprises, agriculture, industries agricoles et alimentaires, construction, services. Des éléments de comparaisons internationales sont présentés.

Bilingue français-anglais, l'ouvrage est téléchargeable gratuitement sur le site de l'Insee.

> *Produits et services/Publications*

Démonstrations



www.insee.fr et cédéroms

L'ensemble de la gamme des produits électroniques disponibles vous est présenté sur notre site de démonstration parisien.

INSEE Info Service - Galerie marchande
195 rue de Bercy - 75012 Paris

Prenez rendez-vous pour une démonstration personnalisée :

- insee-contact@insee.fr
- 0 825 889 452
(0,15€/mn à partir d'un téléphone fixe)

